



- Association France Palestine du Haut-Rhin (AFPS68)
- Solidarité et Paix au Moyen Orient (Groupe de Chrétiens pour la Paix)
- CCFD – Terre Solidaire 68 (CCFD)
- Mouvement pour une alternative non violente (MAN)
- Ligue des Droits de l'Homme – section Mulhouse (LDH)
- Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine
- Union Locale CGT de Colmar et Environs (CGT)
- Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

SOCIÉTÉ Conférence sur les prisonniers politiques Palestiniens

La torture légalisée ?

Plusieurs associations venues de toute l'Alsace, à l'initiative de l'association France Palestine du Haut-Rhin (AFPS68), se sont rencontrées mercredi 25 juin à la maison des syndicats de Colmar.

La réunion avait pour but d'alerter l'opinion publique contre un projet de loi discuté actuellement à la Knesset, le parlement israélien, pour permettre l'alimentation forcée des prisonniers en grève de la faim, mais également protester contre les arrestations arbitraires qui se sont multipliées depuis l'enlèvement de trois adolescents juifs dans une zone de Cisjordanie contrôlée par Israël, et la détention administrative.

« Ce serait la première fois qu'un État légalise officiellement un acte de torture »

Depuis près de deux mois, 192 prisonniers politiques palestiniens ont entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. « L'armée peut emprisonner des citoyens des territoires palestiniens occupés (TPO) sans aucune justification », explique Guy Peterschmitt, président de l'AFPS68, « sans jugement, sur la foi de preuves secrètes, que ni eux, ni leurs avocats ne sont



Les représentants des associations présents à la conférence. PHOTO DNA

autorisés à voir. Les prisonniers ne connaissent même pas les raisons de leur détention. C'est ce qui a motivé la grève ».

« Le parlement israélien pourrait voter dès cette semaine, en procédure d'urgence, une proposition de loi autorisant l'alimentation forcée des grévistes », continue Christian Rubechi, membre de l'AFPS68. « Si c'était le cas, les jeûneurs seraient alimentés contre leur volonté par

tubage ».

Jean-Claude Meyer, de l'Union juive française pour la paix (UJFP), précise : « Cette pratique est considérée comme une torture par l'association médicale mondiale et a été condamnée par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture. Il nous semble urgent de dénoncer et de faire pression pour que cette loi ne soit pas adoptée ». Propos appuyés par Noëlle Casanova, re-

présentant la section de la Ligue des droits de l'homme de Mulhouse: « Ce serait la première fois qu'un État légalise officiellement un acte de torture ». « Ce qui se passe est inacceptable, et nécessite une révolution des consciences », renchérit Menotti Botazzi, coordinateur du groupe Solidarité et paix au Moyen-Orient (SPMO). Il a aussi été fait état de la pression grandissante de l'armée is-

raélienne dans les TPO. Yves Moulin, membre du SPMO raconte : « Depuis le kidnapping, l'armée a lancé l'opération « Gardiens de nos frères ».

« Alerter l'opinion publique a une influence non négligeable »

Les militaires encerclent toutes les villes, recherchent et arrêtent arbitrairement d'anciens prisonniers, des citoyens et des élus du parlement palestinien. Selon le père Manuel Musallam avec qui j'étais en conversation téléphonique, c'est clairement une action punitive stimulée également par le rapprochement récent entre le Hamas et le Fatah ».

« Nous avons appris que les grévistes de la faim ont cessé leur action dans la nuit de mardi à mercredi à minuit suite à des accords dont nous ne connaissons pas encore le contenu », a annoncé Guy Peterschmitt qui conclut : « Alerter l'opinion publique a une influence non négligeable sur les décisions prises par les états ».

En plus des associations citées, étaient aussi présents CCFD – terre solidaire 68, l'Union locale CGT de Colmar et environs et le collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine de Strasbourg. ■